

GUIDE PRATIQUE n°03-SAO/OF

Organisation et principe de la réunion de cooptation (lien SAO/DCS/OF)

Présenté lors de la réunion plénière du 19/9/2013

Depuis le 1^{er} Janvier 2013, la fonction Orientation-Positionnement-Préscription et Suivi est désormais assurée par l'Unité des Services de l'Accompagnement et de l'Orientation (SAO) de la DFPC.

L'organisation de la réunion de cooptation

- **Détermination de la date** de la réunion de cooptation entre le psychologue du SAO et son référent dans l'OF en fonction de l'état d'avancement de l'alimentation de la formation (entre 4 à 6 semaines avant le démarrage de l'action).
- **Préparation de la réunion** (psychologue SAO) :

→ Consolidation de la liste en prenant en compte les paramètres suivants :

classement chronologique des demandes (date de la fiche numérique),

priorité aux candidats non qualifiés et à qui la formation peut permettre d'accéder à un niveau de qualification supérieur (par exemple, pour une formation de niv V, les candidats n'ayant aucune qualification, ou titulaire d'un niv V seront prioritaires sur un candidat déjà titulaire d'un niveau IV ou +),

accès préparatoire (SPOT et RSMA) : 50% de l'effectif total réservé à ce public. Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif, le principe de fongibilité des listes prévaut. Il n'y a pas de quota entre les différents dispositifs préparatoires.

candidatures soutenues par SAO : possibilité « d'imposer » 20 % des candidats, (soit 1 à 2 candidats pour une formation de 14). Ces effectifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs de performance.

- **Envoi de la liste au référent OF et à la responsable de projet DCS** en version simplifiée par le SAO : il



appartient à l'OF de préciser s'il souhaite avoir connaissance des candidats ayant reçu un avis DEF de SAO (pour avoir plus d'info sur les avis SAO, voir « guide pratique : accès aux formations de la programmation et recrutement des stagiaires »).

- **Confirmation de DCS de sa participation** à cette réunion au vue des éléments transmis. La présence du référent DCS est fortement recommandée, mais n'est pas obligatoire lors de la rencontre.
- A noter qu'une seconde réunion de cooptation peut être nécessaire pour sécuriser la liste principale. Cette réunion est déclenchée entre le psychologue du SAO et l'OF ; DCS est informé par le SAO de cette réunion et détermine l'opportunité ou non de sa présence.

Principes de la réunion de cooptation

Lors des réunions de cooptation l'intervention du SAO concerne :

- **La présentation des candidatures** à la formation en apportant un avis de conseil sur chacune d'entre elles à partir des éléments recueillis lors du positionnement pour permettre à l'organisme de formation d'établir une liste principale de stagiaires et dans la mesure du possible une liste complémentaire.
- **La préconisation de contenus de formation en lien avec le profil des candidats** pour la mise en place éventuelle d'une préqualifiante.

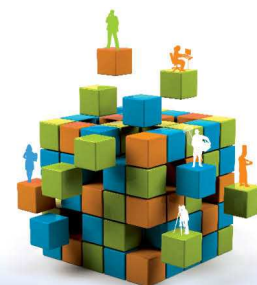
Lors des réunions de cooptation l'intervention de DCS concerne :

- l'étude de la faisabilité budgétaire de la réalisation d'une préqualifiante en amont de la formation en fonction du vivier existant et des modalités de mise en œuvre de celle-ci.
- La garantie de **l'adéquation de l'alimentation de la formation avec l'achat effectué** (typologie public, lien avec les acteurs économiques).

Lors des réunions de cooptation l'intervention de l'équipe pédagogique de l'OF concerne :

- La décision finale d'intégrer ou non un candidat en formation, sur la base des principes définis ci-dessus (chronologie, avis SAO, etc.),
- La proposition éventuelle de préparatoire via Agora, en fonction des profils visés lors de la réunion.

A ces réunions de cooptation pourront être associées les structures en charge du volet préparatoire si des candidats relevant de leur dispositif sont concernés. Le psychologue du SAO informera le référent de la date de cooptation. Il appartiendra aux représentants de ces structures de confirmer ou non leur présence.



Il s'agira pour ces représentants **de compléter le positionnement du SAO** en présentant de manière plus détaillée le travail réalisé pendant le volet préparatoire au profit des candidats. Afin de respecter la confidentialité des individus, cette présentation s'effectuera de manière séparée entre chacun des dispositifs (un temps donné pour chacun). La présence de ces structures ne concernera que ces temps de présentation, elles n'assisteront pas à la seconde partie de la réunion de cooptation qui consiste à définir les listes des stagiaires (liste principale et liste complémentaire).

Le psychologue du SAO informera ensuite chacune des structures des personnes qui ont été finalement retenues et celles qui ne l'ont pas été en donnant dans la mesure du possible des préconisations de poursuite de parcours.

